RÈGLEMENT DU CONCOURS

Thème «Robe en fleurs»

Concept

Le concours en ligne « Défi Couture » revient pour une septième édition. Mode et Tissus s'associe à nouveau à Singer et Cha'Coud, offrant ainsi une nouvelle opportunité de coudre une robe inédite.

Le principe : un concours libre où la mission des participants est de **créer un vêtement sur la base d'un patron** et d'en réaliser une version originale et créative en respectant le thème proposé. Pour 2026, le thème est « Robe en fleurs».

Thème

Cette année, le Défi Couture célèbre **la beauté du printemps** et la créativité florale avec le thème **« Robe en fleurs ».** Une invitation à imaginer des créations où la nature s'épanouit dans chaque détail.

En partant du patron fourni, les participantes sont appelées à faire éclore leur talent en jouant avec les motifs, les textures et les volumes pour créer une robe **inspirée par l'univers végétal.** Qu'il s'agisse d'un jardin secret, d'un bouquet poétique ou d'une explosion de couleurs, chaque création racontera à sa manière la délicatesse et la force des fleurs.

Ce thème est une **ode à la féminité, à la légèreté et à l'inventivité,** où l'aiguille devient pinceau et le tissu, un terrain de floraison infinie.

Comment participer ?

S'inscrire

Pour participer au Défi, les candidats peuvent s'inscrire jusqu'au **mardi 10 février 2026 12h** en remplissant le **formulaire d'inscription.** Une fois le formulaire validé, deux **codes promos** apparaîtront à l'écran :

> un premier pour **télécharger gratuitement le patron PDF**
> un **second** pour celles et ceux qui souhaiteraient plutôt commander **le patron pochette** à **prix réduit** et de le recevoir directement chez soi.

Ces codes sont à utiliser sur le **site de Cha'Coud** et ne sont valables que pour le modèle de **robe Emily.**

Mode et Tissus ne pourra être tenu responsable d'un mauvais renseignement d'adresse e-mail, vérifiez également votre courrier indésirable si vous constatez un retard dans la réception du patron.

La création

Vous concevez et réalisez votre propre robe en vous inspirant du patron Emily de Cha'coud. **Le modèle d'origine doit rester identifiable,** tout en laissant place à votre interprétation personnelle et créative.

Par exemple, vous pouvez allonger les manches tout en conservant l'esprit évasé du modèle, ou rallonger la robe tout en préservant la taille haute caractéristique de la robe Emily.

Participer

Après l'étape de création, **des photos** et éventuellement une vidéo du vêtement fini ainsi qu'une présentation devront parvenir au jury de Mode et Tissus. Les dossiers complets devront être transmis **avant le mardi 10 février 2026 12h** via cet **formulaire de participation**.

Veuillez noter qu'aucune modification de la robe ne sera tolérée après l'envoi du dossier. Toute modification constatée entraînera la disqualification immédiate du finaliste sélectionné.

Photos et vidéos

Attention !
Les photos numériques fournies doivent être de **très bonne qualité** et bien éclairées, au **format JPEG** (Attention, si vos photos sont prises avec un iPhone, merci de ne pas nous envoyer des formats .heic. Le cas échéant, le dossier ne sera pas considéré comme complet et disqualifié). Il ne peut y avoir **aucune modification de couleurs** ni filtres. Veuillez soigner également le cadrage. C'est grâce à ces éléments que le jury effectuera sa sélection.

Les photos doivent présenter la robe portée, et non disposée sur un buste de couture. Il n'est pas obligatoire que ce soit la créatrice elle-même qui la porte.

Bien que non obligatoire, la **vidéo** a pour objectif de nous montrer votre robe en mouvement, faites-la défiler ! Simplement : un passage, un arrêt, un demi-tour. Vous définissez la mise en scène mais devez obligatoirement rester sur un **format HORIZONTAL** et une durée de **moins d'une minute,** en **haute qualité.**

Les photos et vidéos resteront la propriété de l'organisateur, que votre création soit retenue ou non. Avec l'envoi des photos numériques, le participant donne son accord pour leur utilisation à des fins de promotion ou d'information du salon Mode et Tissus dans la presse, sur Internet ou dans nos publications, aussi bien par Mode et Tissus que par Singer, Cha'coud ou la presse. Les droits artistiques de la création restent la propriété de l'artiste.

Sélection

Après une étude de chaque dossier de participation par les juges du concours, **12 finalistes** seront sélectionnés.

Jury

Le jury sera composé de membres de **l'organisation Mode et Tissus, Singer Alsace** et de **Cha'Coud** qui définiront ensemble et sur les photos et éventuelles vidéos les 12 robes finalistes. **Les résultats seront annoncés le 25 février.**

Le jury communiquera sa sélection de 12 robes sur la base des participations qui lui auront été soumises au préalable. **Les décisions du jury sont irrévocables et n'ont pas à être justifiées.** Le jury se réserve en outre le droit d'exclure, sur la base des originaux présentés, toute création non conforme au présent règlement.

Toute création n'ayant pas été réalisée par la participante elle-même ou ne répondant pas aux critères du thème donné sera automatiquement disqualifiée, sans être notée. Il est impératif que les créations proposées soient personnelles. Le jury se réserve le droit d'apprécier l'authenticité de la création et pourra demander à la participante de fournir plus de photos s'il existe un doute.

Le **vote final** pour les départager sera effectué **par les visiteurs** du salon Mode et Tissus qui aura lieu du **26 au 29 mars 2026** à Sainte-Marie-aux-Mines (68).

Toute anomalie détectée (multiples votes de la même personne ou fausses identités par exemple) entraînera une nullité desdits votes.

Critères d'évaluation

THEME	
Créativité liée au thème imposé	.../5
TOTAL	.../5

TECHNIQUE	
Technique de couture	.../5
Qualité des finitions (coutures, découpes...)	.../5
TOTAL	.../10

PATRON	
Patron respecté et reconnaissable	.../2.5
Recherche et interprétation (le patron est personnalisé)	.../2.5
TOTAL	.../5

Envois

Avant l'exposition

Aucun dossier de candidature et aucune création associée ne doivent être envoyés par courrier postal avant la décision du jury.
Si l'oeuvre est sélectionnée par le jury, son envoi est obligatoire. À l'issue de l'annonce des finalistes, le 25 février, et **avant le 4 mars,** les 12 créations sélectionnées devront être :

- soit **envoyées par La Poste** à Mode et Tissus, 5 rue Kroeber Imlin, 68160 Sainte-Marie-aux-Mines, à vos frais

- soit **envoyées au point Mondial Relay LOCKER 24/7 INTERMARCHE ST CRX (relai n° FR-15836)** à Sainte-Croix-aux-Mines en déposant votre colis affranchi via Mondial Relay dans votre commerce partenaire le plus proche, à vos frais

- soit **déposées à nos bureaux** directement (adresse ci-dessus)

Les frais de transport sont à la charge des finalistes, pour les trajets aller et retour.

En soumettant votre robe, **vous reconnaissez que toute création sélectionnée dont les photos d'inscription ne reflètent pas fidèlement la réalité ou manifestant un état visiblement dégradé** (y compris, sans s'y limiter, un tissu déchiré, des taches, des odeurs prononcées -tabac, transpiration- une finition de qualité insuffisante) **ou inachevée sera rejetée.**

Retours

Les robes pourront être récupérées par leur créatrice ou créateur à l'issue du Défilé du Défi Couture, le dimanche 29 mars. Les modèles non récupérés seront expédiés par La Poste dès la semaine suivant le salon, aux frais des créatrices et créateurs.

Défilé et remise des prix

Le classement final sera annoncé le dimanche 29 mars à 14h en direct et en live sur nos réseaux (Instagram) pendant le salon Mode et Tissus.

Après le succès du défilé ces deux dernières années, il sera à nouveau proposé aux finalistes de nous rejoindre sur le podium de Mode et Tissus : l'occasion rêvée pour le public d'admirer les 12 ouvrages portés par leur créateur ou créatrice lors d'**un défilé exceptionnel !**

Les finalistes présents pendant Mode et Tissus auront l'occasion de se faire chouchouter par notre équipe beauté et de défiler avec leur robe. Si vous ne souhaitez pas participer au défilé, pas de panique ! Vous pouvez confier votre robe à une personne qui défilera avec elle, ou simplement choisir de la laisser sur son mannequin de présentation. Celui-ci sera transporté jusqu'à l'espace défilé pour l'occasion. Si vous demandez à quelqu'un de défiler à votre place, **cette personne devra obligatoirement être majeure.**

Lots

Le premier prix sera une **machine à coudre Experience 500 de Singer,** d'une valeur de **699€.** Les autres lauréats recevront des lots des sponsors du concours et de nos exposants partenaires.

NB : L'attribution de lots sera réservée aux personnes résidant en France Métropolitaine.

CALENDRIER DU CONCOURS

Inscription des participants via **ce formulaire** dès le lancement officiel
> jusqu'au MARDI **10 FÉVRIER À MIDI**

Envoi des dossiers via **cet autre formulaire** en ligne uniquement.
> avant MARDI **10 FÉVRIER À MIDI**

Publication et notification des 12 finalistes par mail.
> le MERCREDI **25 FÉVRIER**

Envoi des robes sélectionnées
> avant le **4 MARS 2026**

Les visiteurs votent pour leur création préférée sur place, à Val Expo, 68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES, Alsace, France.
> du JEUDI **26 AU DIMANCHE 29 MARS à 11H**

Défilé des créations et annonce du classement final
> le DIMANCHE **29 MARS à 14H**

À vos aiguilles, à vos machines, et bonne chance !
L'équipe Mode et Tissus